

TES DROITS ET OBLIGATIONS LORS DE L'ACCUEIL



Cette brochure s'adresse à toi si:

- ✓ tu as moins de 18 ans
- ✓ tu es arrivé(e) avec l'un de tes parents ou tes deux parents
- ✓ ta famille et toi avez demandé l'asile (également appelée «protection internationale») en Lituanie.



TABLE DES MATIÈRES

Ta famille et toi êtes en sécurité dans ce pays	3
Qui peut t'aider?	3
Qu'est-ce que ta famille et toi allez recevoir?	4
Droit aux soins de santé	6
Informe le personnel	7
Qu'est-ce qu'une évaluation de l'intérêt supérieur?	8
Droit à l'éducation	8
Droit au travail	9
Ton attestation de demande d'asile	9
Où séjournerez-vous ta famille et toi?	10
Qu'est-ce que tu peux faire si quelqu'un te traite mal?	11
Quelles obligations concernant l'accueil avez-vous, ta famille et toi?	12
Que se passe-t-il si tu ne respectes pas tes obligations ou si ta famille ne les respecte pas?	13
Règles pour demander l'asile et voyager vers les pays de l'UE+	14
Que se passe-t-il si ta famille et toi vous enfuyez dans un des autres pays?	15
Qui peut vous aider, ta famille et toi, si vous n'êtes pas d'accord avec une décision prise par les autorités?	16
Que se passe-t-il si certaines aides changent?	16
Coordonnées	17

➤ TA FAMILLE ET TOI ÊTES EN SÉCURITÉ DANS CE PAYS

Ta famille et toi avez dit aux autorités que vous ne pouvez pas retourner dans votre pays parce que vous êtes en danger et vous avez fait une demande d'asile. Ta famille et toi êtes demandeurs d'asile en Lituanie.

➤ QUI PEUT T'AIDER?

En Europe, toute personne de moins de 18 ans est considérée comme un(e) enfant et a le droit de recevoir une **aide spéciale**.



Pendant ton séjour dans le pays, les personnes suivantes peuvent t'aider, par exemple:

- Un(e) **assistant(e) social(e)** vous aidera, ta famille et toi, dans vos besoins quotidiens ou contactera d'autres professionnels qui pourront vous aider à résoudre un problème spécifique.
- Un **médecin** ou le **personnel infirmier** t'aidera si tu es malade ou blessé(e), ou si tu as besoin de tout type d'assistance médicale.
- Un(e) **psychologue** t'aidera si tu es triste, si tu es en colère, si tu as peur, si tu t'inquiètes ou si tu as du mal à dormir.
- Un **conseil juridique** vous aidera, ta famille et toi, à comprendre ce qui va se passer pendant la procédure d'asile et il vous soutiendra si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés.
- Un(e) **interprète** peut t'aider à communiquer dans une langue que tu comprends. Son rôle est de traduire exactement ce que tu dis et ce que les autres disent.

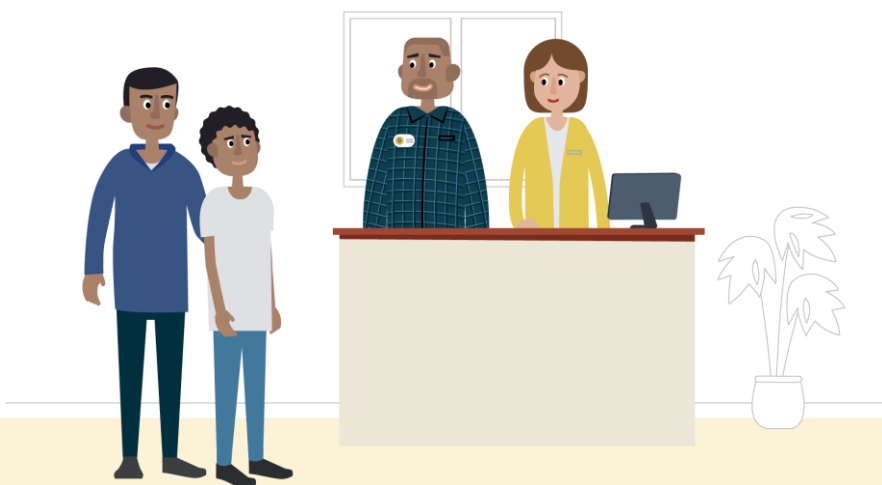
Tu as un problème? Tu peux toujours demander de l'aide et du soutien au personnel. N'aie pas peur, on peut résoudre les problèmes ensemble!

➤ QU'EST-CE QUE TA FAMILLE ET TOI ALLEZ RECEVOIR?

Vous recevrez différents types d'aide et de services pendant que vous attendez que les autorités examinent votre demande d'asile. C'est ce qu'on appelle l'**accueil**.

En tant qu'enfant et demandeur d'asile, tu as des droits, mais aussi des obligations que tu dois respecter. Ces droits et obligations sont expliqués dans cette brochure.

Si tu ne comprends pas certaines parties de cette brochure ou si tu as des questions, demande au personnel et à tes parents.



Pendant votre séjour dans ce pays, le personnel vous fournira des informations supplémentaires en fonction de votre situation particulière. Tu peux poser des questions à tout moment.

En fonction de votre situation, ta famille et toi recevrez:



- un endroit où dormir



- de la nourriture ou de l'argent pour acheter de la nourriture



- des vêtements



- des produits d'hygiène personnelle



- Ta famille pourrait également recevoir de l'argent pour les dépenses quotidiennes.

DROIT AUX SOINS DE SANTÉ

Les autorités veilleront à ce que tu reçoives les soins de santé dont tu as besoin.

Tu peux informer ta famille et le personnel si tu as des problèmes de santé.

Ils t'aideront à voir le personnel infirmier ou un médecin si tu en as besoin.



Si le médecin estime que c'est nécessaire, il prescrira des médicaments et des consultations chez des spécialistes.

Le personnel vous indiquera, à ta famille et à toi, si tu peux passer un examen médical avec le personnel infirmier ou un médecin.

Ils pourraient vérifier ton état de santé et te fourniront l'aide nécessaire.

Si tu présentes une urgence médicale ou une blessure qui nécessite un traitement d'urgence, préviens tes parents ou le personnel. Si tu te trouves à l'extérieur du lieu où tu séjournes, tu peux appeler gratuitement le numéro d'urgence 112 .

► INFORME LE PERSONNEL SI:



- tu ne te sens pas bien, tu es blessé(e) ou tu as besoin d'une assistance médicale urgente ou de médicaments
- tu consommes de la drogue ou de l'alcool
- tu as été victime de violence ou de maltraitance par le passé ou tu en es victime actuellement
- tu es ou tu pourrais être enceinte
- tu ne peux pas marcher seul(e) ou tu as des difficultés à entendre ou à voir
- tu es très inquiet/inquiète, triste, tu n'arrives pas à dormir ou tu as des pensées négatives
- tu ne te sens pas en sécurité ou tu as peur de quelqu'un, que ce soit un inconnu ou une personne que tu connais
- tu as été ou tu es forcé(e) à faire des choses que tu ne veux pas faire
- tu te sens en danger en raison de ta religion, de tes préférences amoureuses, de ta façon de t'habiller ou de te comporter
- les membres de ta famille ont besoin de soutien.



➤ QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR?



Il s'agit d'une activité au cours de laquelle tu rencontreras d'autres membres du personnel qui te poseront des questions afin de:

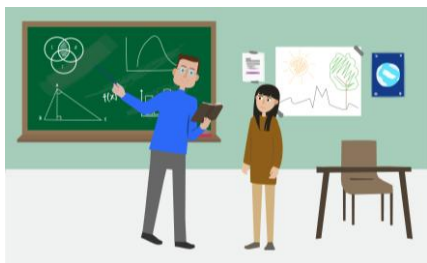
- comprendre tes **besoins**
- décider de l'**aide** dont tu as besoin.

Cela aidera les autorités à prendre des décisions importantes, par exemple concernant le lieu où ta famille et toi allez séjourner.

Tu peux faire confiance au personnel infirmier, au médecin et au personnel. Tu peux tout partager avec eux. Rien de ce que tu diras ne sera divulgué à qui que ce soit d'autre que tes parents sans ton accord. La seule exception est si ta vie ou celle d'une autre personne est en danger, ou tel que requis par la loi.

Si tu ne souhaites pas que tes parents soient informés ou impliqués, dis-le au personnel. Ils examineront ta demande et prendront une décision en fonction de ce qui est le mieux pour toi.

➤ DROIT À L'ÉDUCATION



En tant qu'enfant, tu as droit à l'éducation et à l'apprentissage. Si tu vas à l'école et que tu atteins l'âge de 18 ans pendant cette période, tu peux continuer à aller en cours jusqu'à la fin de ta scolarité.

Le personnel de l'Agence d'accueil et d'intégration vous aidera, ta famille et toi, à t'inscrire à l'école locale. Il te donnera des informations sur les cours de langues préparatoires et les autres cours disponibles. Tu devras peut-être assister à certains de ces cours.

Le personnel te donnera des informations sur des activités éducatives et récréatives qui t'aideront à apprendre, à grandir et à te faire de nouveaux amis.

➤ DROIT AU TRAVAIL



En fonction de ton âge et de ta situation, tu seras peut-être autorisé(e) à travailler en Lituanie, si tu le souhaites. Le personnel de te donnera plus d'informations.

Si aucune décision concernant ta demande d'asile n'est prise dans un délai de six mois, et que ce retard ne t'est pas imputable, tu peux travailler en Lituanie.



Les garçons et les filles de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à travailler.

➤ TON ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE



Tu vas recevoir un document personnel avec ton nom et ta photo.

Ce document indique que tu es demandeur d'asile dans ce pays. Tu dois toujours l'avoir sur toi.

Ce document est important. Fais attention à ne pas le perdre et ne le donne à personne.

Ce document est appelé un certificat d'enregistrement d'étranger.

➤ OÙ SÉJOURNEREZ-VOUS TA FAMILLE ET TOI?

Le lieu où vous séjournerez pendant que les autorités examinent votre demande d'asile dépend de votre situation.



Le personnel vous informera de **l'endroit où vous devrez tous séjourner**, par exemple dans un lieu d'hébergement, une ville ou une région donnés.

Cela peut dépendre des places disponibles ou des besoins de ta famille.

Si ta famille souhaite séjourner en dehors du lieu d'hébergement ou quitter la ville ou la région pour une courte période, elle doit en demander l'autorisation aux autorités compétentes.

Ta famille et toi pouvez recevoir de l'aide et des services seulement dans le lieu choisi par les autorités.

Dans de très rares cas, les familles peuvent être placées dans un centre où elles ne peuvent pas entrer et sortir librement. Si vous vous trouvez dans cette situation, un conseil juridique et le personnel vous aideront.

Quel que soit l'endroit où vous séjournerez, tu as le droit:



- de rester avec ta famille



- d'obtenir de l'aide pour rechercher les membres de ta famille si tu ne sais pas où ils se trouvent.

Tu as le droit d'être en sécurité. Personne n'a le droit de:



te menacer



t'insulter



te faire du mal

Peu importe de qui il s'agit: un inconnu ou une personne que tu connais.
Si tu as des problèmes avec tes parents ou le personnel, tu peux en parler.

➤ QU'EST-CE QUE TU PEUX FAIRE SI QUELQU'UN TE TRAITE MAL?



Tu peux parler à une personne à qui tu fais confiance, à un membre de ta famille, à un membre du personnel ou au Service national de protection des droits de l'enfant et de l'adoption. Tu trouveras leurs coordonnées à la fin de cette brochure.

Si quelqu'un te traite mal, vous pouvez le signaler aux autorités afin d'éviter que cela ne se reproduise. C'est ce qu'on appelle «déposer une plainte».



Attention!

Si tu es à l'extérieur du lieu où tu séjournes et que tu es en danger, tu peux appeler gratuitement le numéro d'urgence national 112 à partir de n'importe quel téléphone.

➤ QUELLES OBLIGATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL AVEZ-VOUS, TA FAMILLE ET TOI?

Il est important que tu dises la vérité et que tu coopères avec les autorités, même si raconter ton histoire te semble parfois effrayant et difficile.

Le personnel peut t'aider s'il a connaissance de ta situation.



Quel que soit l'endroit où ta famille et toi séjournerez, il y aura des règles à respecter. Par exemple, vous devez respecter les autres résidents et le personnel, et vous ne devez pas faire de bruit pendant les heures de repos.

Le personnel expliquera les règles et les conséquences en cas de non-respect.

Il est très important que ta famille et toi:

- ✔ suivez les règles du lieu où vous séjournerez
 - Garder les lieux propres
 - Évitez toute altercation
 - Ne consommez ni alcool ni drogues
 - Veuillez coopérer avec les autorités.
- ✘ ne vous enfuyez pas du lieu où les autorités vous ont demandé de séjourner
- ✔ respectiez les lois de ce pays; le personnel vous les expliquera.

➤ QUE SE PASSE-T-IL SI TU NE RESPECTES PAS TES OBLIGATIONS OU SI TA FAMILLE NE LES RESPECTE PAS?



Si cela arrive, vous pouvez parler ouvertement au personnel et expliquer votre situation ainsi que les raisons de vos actions.

Les autorités évalueront la situation et informeront tes parents si elles décident de prendre des mesures.



Par exemple, si un membre de ta famille s'enfuit du lieu d'hébergement, de la ville ou de la région où les autorités ont décidé que la famille devait séjourner, **cette personne pourrait recevoir moins d'aide.**



Si un membre de ta famille se comporte de manière violente, **cette personne risque de perdre l'aide qu'elle reçoit.** La police peut être appelée.

Ta famille et toi vous trouvez actuellement en Lituanie, qui est un pays de l'UE+.

Les pays de l'UE+ sont:



les 27 États membres de l'Union européenne (UE): Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République d'Irlande, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie et



4 autres pays: Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

➤ RÈGLES POUR DEMANDER L'ASILE ET VOYAGER VERS LES PAYS DE L'UE+

Le personnel vous expliquera ces règles importantes, à ta famille et à toi. Vous pouvez leur poser des questions à tout moment.

- ✔ Ta famille et toi devez rester en Lituanie et ne pas vous enfuir vers l'un des autres pays de l'UE+.
- ✔ Si vous avez des membres de votre famille dans un de ces pays, les autorités vous informeront de vos droits au regroupement familial. Ne t'enfuis pas.

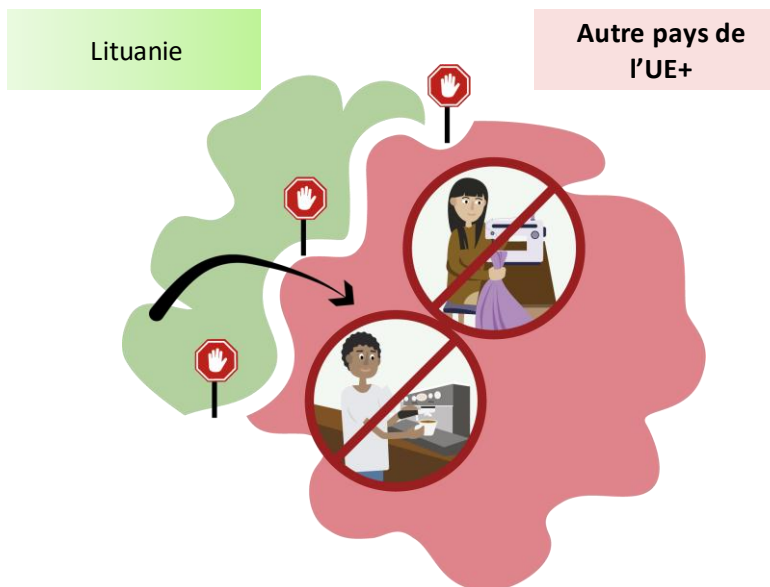


Vous pourriez penser à quitter ce pays ou certaines personnes pourraient essayer de vous convaincre de vous enfuir. Cela pourrait être dangereux pour vous. Ta famille et toi pouvez parler au personnel et leur expliquer la situation. Le personnel peut vous conseiller.

- ✘ Si vous vous enfuyez, cela aura des conséquences négatives, qui sont expliquées dans cette brochure. Par exemple, vous recevrez moins d'aide en matière d'accueil dans l'autre pays.
- ✔ N'oubliez pas que vous devez enregistrer votre demande d'asile dans le pays de l'UE+ où vous êtes arrivés en premier, sauf si les autorités vous ont donné d'autres informations.
- ✔ Un seul de ces pays est responsable de l'examen de votre demande d'asile. Les autorités Lituanie vous indiqueront quel pays en est responsable.

Vous en apprendrez plus sur ces procédures dans d'autres brochures.

➤ QUE SE PASSE-T-IL SI TA FAMILLE ET TOI VOUS ENFUYEZ DANS UN DES PAYS DE L'UE+?



En Lituanie :

- votre procédure d'asile pourrait être arrêtée.

Dans l'autre pays de l'UE+:

- les autorités peuvent décider de vous renvoyer dans le pays de l'UE+ que vous avez quitté.

À partir du moment où les autorités vous informent de cette décision, vous n'aurez plus accès à certains droits, par exemple:

- vous ne bénéficierez plus de certains types d'aide et
- vous ne pourrez plus travailler.

➤ QUI PEUT VOUS AIDER, TA FAMILLE ET TOI, SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC UNE DÉCISION PRISE PAR LES AUTORITÉS?



Vous pouvez demander l'aide d'un conseil juridique. Un conseil juridique est une personne qui connaît les règles de ce pays. Il peut étudier votre situation et t'aider.

Le personnel vous informera des organisations non gouvernementales qui peuvent également vous fournir des informations et de l'assistance.



Vous pouvez contacter l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à tout moment. Elle protège les personnes qui ont été obligées de quitter leur pays.

➤ QUE SE PASSE-T-IL SI CERTAINES AIDES CHANGENT?

Si les autorités décident de limiter ou d'annuler certains types d'aide reçus par un membre de la famille en raison d'une situation telle que celle expliquée à la page 13, ce membre de la famille continuera à recevoir une aide en fonction de sa situation personnelle et de ses besoins. Il pourra toujours consulter un médecin ou le personnel infirmier, bénéficier d'une assistance médicale, recevoir certaines aides (par exemple, nourriture) et il aura un endroit où dormir dans un lieu décidé par les autorités.



Lorsque les autorités décident d'annuler l'aide en matière d'accueil qui vous a été fournie, à ta famille et à toi, parce que vous vous enfuyez dans un autre pays de l'UE+, le type d'aide que vous recevrez encore dépendra de votre situation et de vos besoins.

Tu pourras toujours aller à l'école.

COORDONNÉES

Si vous avez des questions, ta famille et toi, ou si vous avez besoin d'aide pendant votre séjour, vous pouvez vous adresser au personnel des organisations suivantes:

autorité d'accueil

Agence de
régulation et
d'intégration

 info@piia.lt  +370 602 49364

autre autorité pertinente

Département des
Migrations

 info@migracija.gov.lt  +370 707 67000

autre autorité pertinente

Service national des
gardes-frontières

 dvks@vsat.vrm.lt  +370 707 59305

Vous pouvez également contacter ces organisations pour toute question concernant:

l'assistance médicale



Agence d'accueil et d'intégration

 info@piia.lt  +370 602 49364

ou adressez-vous au personnel spécialisé de l'Agence

le soutien psychosocial



Caritas de l'archidiocèse de Vilnius: ✉ kulturunamai@vilnius.caritas.lt

☎ +370 673 48052

Agence d'Accueil et d'Intégration Agency

✉ info@piia.lt ☎ +370 602 49364

ou contactez le personnel spécialisé de l'Agence Soutien émotionnel anonyme aux enfants et adolescents:

☎ 116 111 (de 11h00 à 00h00)

Soutien via chat en ligne (de 14h00 à 23h00) www.vaikuliniija.lt

Soutien émotionnel pour les jeunes:

☎ +370 800 28888 (24/7)

Soutien par chat en ligne (24/7)

www.jaunimoliniija.lt

la protection de l'enfance



Service national de protection des droits de l'enfant et de l'adoption

✉ info@vaikoteises.lt ☎ 0800 10 800

la ligne téléphonique d'urgence pour les enfants en danger



Si tu te sens négligé(e) ou en danger, tu peux appeler le ☎ 0 800 10 800 du lundi au samedi, de 8 h à 20 h.

Pour signaler une présumée violation des droits de l'enfant en dehors des heures d'ouverture, les jours fériés ou les jours de congé, contacte les services d'urgence au 112.

Soutien émotionnel anonyme pour les enfants et les adolescents: ☎ 116 111 (de 11 h à 23h00).

les avis juridiques, l'assistance juridique et la représentation juridique



Aide juridique garantie par l'État :

✉ teisines.paslaugos@piia.lt ☎ +370 602 49364

Croix-Rouge lituanienne :

Conseils juridiques : legal@redcross.lt; localisation et mise en relation

des membres de la famille et des proches : ✉ tracing@redcross.lt

l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui protège les intérêts et les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés.



À propos du HCR en Lituanie — HCR Lituanie

Représentation du HCR pour les pays nordiques et baltes (Stockholm, Suède) :

☎ [+46 10 10 12 800](tel:+46101012800)

(lundi à vendredi, de 10h à 12h — heure de Stockholm)

Bureau de liaison du HCR (Vilnius, Lituanie) : ☎ [+370 5210 7416](tel:+37052107416) (lundi à vendredi, de 9h à 17h — heure de Vilnius)

✉ swestprotection@unhcr.org

Société lituanienne de la Croix-Rouge : suivi

✉ stebesena@redcross.lt ☎ [+370 682 16597](tel:+37068216597)

Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Vilnius

Aide au retour volontaire et aide à la réintégration ☎ [+370 8 001 2342](tel:+37080012342),

✉ iomvilnius@iom.int

Si tu as une urgence médicale et que tu es en danger, préviens immédiatement tes parents et le personnel. Ils t'aideront!

Si ta famille et toi vous trouvez à l'extérieur du lieu où vous séjournez et que vous avez un accident ou que vous êtes en danger, vous pouvez appeler ces numéros d'urgence gratuitement:



urgence médicale: 112



services de police: 112

Si vous n'avez pas de téléphone, vous pouvez demander à quelqu'un d'appeler le numéro d'urgence pour vous.



Cette brochure est fournie à titre d'information uniquement. Elle ne crée pas en soi de droits ou d'obligations. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a fourni le contenu principal de cette brochure et n'en autorise la reproduction et la modification que pour les États membres de l'UE. L'EUAA décline toute responsabilité quant à l'exactitude, au contenu, à l'exhaustivité, à la légalité ou à la fiabilité des informations ajoutées dans cette brochure par les États membres ou par toute autre partie tierce compétente. Ni l'EUAA, ni aucune personne agissant en son nom ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette brochure.